



1.2

PLU - Écouen

Dossier d'enquête publique

Règlement graphique modifié – **Modification 1**

Vu pour être annexé au dossier de consultation des Personnes Publiques Associées

Le Maire Catherine Delprat



Extrait du règlement graphique
APRES la modification n°1

4.2 PLU - Ecouen

Règlement – document graphique – plan 1

Modification No 1

Vu pour être annexé au Conseil Municipal en date du 17 septembre 2019.

Le Maire Catherine Dalprat



Zonage

	Zone UA
	Zone UC
	Secteur UGp
	Secteur UGp
	Zone UI
	Zone UL
	Zone UF
	Zone 1AUI
	Zone 1AUIA
	Zone 1AUE
	Zone N
	Secteur Ne
	Secteur Nf
	Secteur Ni
	Secteur Nt

Prescriptions particulières

Qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère

	Espace boisé classé, au titre des articles L.113-2 et L.421-4 du Code de l'Urbanisme
	Espace vert protégé, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
	Espace de continuité écologique, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
	Élément de patrimoine bâti, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
	Mur, au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
	Sente paysagère, au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
	Alignement d'arbres, au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
	Cour, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
	Filet de hauteur

Autres

	Emplacement réservé, au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
	Orientation d'aménagement et de programmation, au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme
	Périmètre de risques liés à d'anciennes carrières, au titre de l'article L.562-6 du Code de l'Environnement
	Front urbain d'intérêt régional, au titre du SDRIF
	Protection des lisières des massifs forestiers de plus de 100ha, au titre du SDRIF



